

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Commune de Roquefort-la-Bédoule - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Roquefort-la-Bédoule une subvention de 83 592 € sur une dépense subventionnable de 139 320 €HT, au titre de la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, conformément au tableau en annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°3 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe 2 du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**